



CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT FIACRE SUR MAINE

DU LUNDI 2 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le lundi 2 septembre à 20h, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Fiacre-sur-Maine, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de **Madame Danièle GADAIS**, Maire.

Présents : Danièle GADAIS, Maire, Nicolas DEROCHE, Sandrine MANDIN-DIRAISON, Pascal DABIN, Adjoints, Adrien BEL, Valérie BOUCHAUD, Sandrine BOUCHEREAU, Cédric BUSSON, Maggy CONSTANTIN, Vincent LHOPITAL, Régine POIRON.

Absents excusés : Joëlle LABAT a donné pouvoir à Sandrine MANDIN-DIRAISON ; Guillaume NEAU a donné pouvoir à Adrien BEL.

Secrétaire de séance : Maggy CONSTANTIN a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 août 2024.

Nombre de conseillers : En exercice : 13 Présents : 11 Votants : 13

1. Délibération – Approbation du PV du CM du 08/07/2024

Le compte-rendu de la séance du CM du 08/07/2024 est soumis à l'approbation des membres du Conseil Municipal.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

2. Délibération – Avantages en nature

Lorsque les collectivités territoriales fournissent ou mettent à disposition de leurs agents des prestations, soit gratuitement, soit moyennant une participation inférieure à leur valeur réelle et que l'agent en retire un avantage car le tarif est inférieur à ce qu'il aurait dû supporter si l'employeur n'était pas intervenu, l'agent bénéficie de ce que l'on appelle un avantage en nature.

Ces avantages en nature entrent dans le calcul des cotisations de sécurité sociale et sont évalués suivant un système de forfait défini par l'URSSAF. Ils sont soumis à la Contribution Sociale Généralisée (CSG) et à la Contribution pour le Remboursement de la Dette Sociale (CRDS).

Considérant que la responsable du restaurant scolaire, compte tenu de ses missions et contraintes y afférentes, bénéficie de la fourniture de repas par la collectivité.

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu la loi n°84-53 portant dispositions relatives à la fonction publique territoriale,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'ACCEPTER** la proposition énoncée ci-dessus

Cette proposition est approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

3. Délibération – Demande de résiliation anticipée du bail commercial liant Madame Stéphanie LE BRIS à la commune de Saint Fiacre sur Maine

Vu le courriel envoyé 22/08/2024 par Madame Stéphanie LE BRIS, exploitante du commerce « Les Doux Moments », informant la commune de son souhait de cesser son activité d'épicerie pour raisons personnelles.

Vu le bail, et en particulier l'article 4, stipulant que « la partie qui voudra mettre fin au bail [...] devra donner congé à l'autre partie par lettre recommandée avec avis de réception au moins six mois avant l'expiration de la période triennale. »

Considérant que Madame Stéphanie LE BRIS a informé la commune qu'elle n'envisage pas de rouvrir son commerce.

Afin de permettre une bonne gestion des biens de la commune, il est demandé au Conseil Municipal :

- De **DEROGER** aux conditions de l'article 4 du bail et d'autoriser Mme le Maire a accepté la résiliation anticipée de celui-ci dès que Mme Le Bris aura confirmé sa décision par LRAR.
- D'**AUTORISER** Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

4. Urbanisme – DIA à l'ordre du jour. Etat des dossiers en cours

3 DIA à l'ordre du jour

- IA 044 159 24 A0014 – 15 rue des Charmettes
- IA 044 159 24 A0015 – 6 rue Beauregard
- IA 044 159 24 A0016 – 12 rue de la Loitière

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents ou représentés de ne pas exercer son droit de préemption.

L'état des dossiers d'urbanisme en cours a été communiqué à l'ensemble des membres du Conseil Municipal à l'appui de la convocation. Cet état n'appelle pas de remarque particulière.

5. Point sur les commissions communales

Monsieur Nicolas DEROCHE présente l'avancée des dossiers de la commission COPROF (Projets Finances) :

Prochaine réunion de la commission le 5/09.

Seront à l'ordre du jour :

- Ad'AP (bon niveau de conformité sur l'ensemble des bâtiments hormis quelques aménagements restant en cours au niveau du terrain de sport et de l'école)
- Projet école :
 - Lancement de l'appel d'offres pour la maîtrise d'œuvre.
 - Analyse des retours pour les études complémentaires : géothermie, amiante, etc...
 - Recherche de subventions à lancer très prochainement
- Arrosage du terrain : présentation de l'étude par le cabinet en début de réunion du 5/09.
- Point sur le consommé du budget principal au 2/09

Madame Sandrine MANDIN-DIRAISON présente l'avancée des dossiers de la commission Enfance, Famille, Aînés, Vie Associative et Animations :

Vie associative :

- Reprise du foot le 28/8
- Réunion à prévoir prochainement durant laquelle sera évoqué l'arrosage du terrain de foot

Animations :

- Spectacle « La Toue Scène » du 30/08 transféré à la salle des vignes en raison des conditions météorologiques.
- Prestation de qualité malgré un public moins nombreux que prévu au vu des circonstances

- A venir :
 - Soirée cabaret le 21/09 organisée par le CDF
 - Vendange de la vigne communale le 22/09

Rentrée 2024-2025 :

- Sandra Bégaud, nouvelle responsable du restaurant scolaire, a pris ses fonctions le 26/08, et s'est très vite impliquée dans ses nouvelles missions.
- Réunion avec le personnel intervenant à l'école et les structures périscolaires le 29/08 qui a permis de clarifier les missions de chaque agente, et de préparer une rentrée sous les meilleurs auspices.
- Effectif total cette année scolaire : 114 élèves
- Les classes de CE2-CM1 et CM1-CM2 sont parties à Paris pour assister aux épreuves de para tir à l'arc. Madame le Maire remercie les enseignantes de s'être lancées dans ce projet et les parents accompagnateurs (15). Ce projet est en lien avec la rencontre avec Thierry Jousseume, athlète participant aux jeux de 2024.

Monsieur Pascal DABIN présente l'avancée des dossiers de la commission Travaux Urbanisme Environnement :

- Mise à jour d'une base de données dans le cadre du suivi l'occupation du sol.
- Travaux de curage de fossés réalisés durant l'été
- Voirie :
 - Campagne réfection de chaussées en cours
 - Campagne Pata à prévoir prochainement

6. Points divers

Madame le Maire informe le conseil de l'avancée des ventes des 4 et 6 place de l'Eglise :

A ce jour, les visites sont effectuées par IAD Immobilier et D'PRO :

- 4 place de l'Eglise : 7 visites et 0 offre
- 6 place de l'Eglise : 8 visites et 3 offres reçues dont 1 au prix de vente fixé par le conseil

Concernant la vente des lots à la Métairie, dont la commercialisation est lancée depuis le 25 avril 2024.

A ce jour :

- une proposition d'achat pour le lot n° 5 : prix de cession net vendeur 105 000 €
- une proposition d'achat pour le lot n° 3 : prix de cession net vendeur 115 000 €

Enfin, Madame le Maire informe que Madame Stéphane Le Bris, gérante des « Des doux moments » a, pour des raisons personnelles, fermé son commerce situé dans le bourg de la commune.

En conséquence, un groupe de travail sera prochainement réuni pour statuer sur le devenir du local commercial.

7. Questions orales

Pas de questions orales

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00

Signature du Maire
Danièle GADAIS



Signature de la secrétaire de séance
Maggy CONSTANTIN

